



VILLE DE
MARSEILLE
— www.marseille.fr —

Le Maire

Arrêté N° 2023_02617_VDM

SDI 21/381 - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2021_00602_VDM - 5, RUE ERNEST DUCHESNE - 13007 MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-2, et L.2212-4.

Vu l'arrêté n° 2023_01390_VDM du 12 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre COCHET, adjoint en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde,

Vu l'arrêté n° 2023_02325_VDM du 17 juillet 2023, portant délégation de signature de Monsieur Jean-Pierre COCHET, pour la période du 21 juillet 2023 au 18 août 2023 inclus, à Monsieur Joël CANICAVE, adjoint en charge des finances, des moyens généraux, du fonctionnement des services et de l'administration municipale,

Vu l'arrêté n° 2021_00602_VDM signé en date du 25 février 2021 portant interdiction d'occuper les places de stationnement le long du mur mitoyen des immeubles sis 5 rue Ernest Duchesne et 1 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE 7 EME,

Vu l'attestation en date du 28 juillet 2023 de M. Boris RICARD, directeur des travaux chez ACTAVISTA, domicilié 1 boulevard Charles Livon- 13007 MARSEILLE,

Considérant l'immeuble sis 1 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE 7 EME, parcelle cadastrée section 832B, numéro 182, quartier Le Pharo, pour une contenance cadastrale de 376 ares et 77 centiares,

Considérant l'immeuble sis 5 rue Ernest Duchesne – 13007 MARSEILLE 7 EME, parcelle cadastrée section 832B, numéro 147, quartier Le Pharo, pour une contenance cadastrale de 61 ares et 10 centiares,

Considérant le mur mitoyen de ces deux immeubles,

Considérant [REDACTED]

Considérant que l'attestation de M. Boris RICARD, directeur de travaux chez ACTAVISTA, datée du 28 juillet 2023 et transmise le 28 juillet 2023, relative aux travaux réalisés de reconstruction du mur mitoyen suite à son affaissement, atteste que la reconstruction a été réalisée conformément aux directives de Mme Isabelle GUERIN, architecte du patrimoine et du BET MN INGENIERIE et que les travaux réalisés permettent de mettre fin aux risques,

Considérant la visite des services de la Ville de Marseille en date du 28 juillet 2023, constatant la bonne réalisation des travaux mettant durablement fin au danger,

ARRÊTONS

Article 1 Il est pris acte de la réalisation des travaux attestés le 28 juillet 2023 par M. Boris RICARD, directeur de travaux chez ACTAVISTA.

L'arrêté susvisé n° 2021_00602_VDM, signé en date du 25 février 2021, est abrogé.

Article 2 Les accès et l'occupation des places de stationnement de l'immeuble sis 5 rue Ernest Duchesne – 13007 MARSEILLE 7EME sont de nouveau autorisés. Le périmètre de sécurité peut être levé afin de permettre la circulation des personnes et des véhicules.

Article 3 Le présent arrêté prendra effet dès sa notification au représentant du syndicat des copropriétaires pris en la personne de l'agence ETOILE, domiciliée 166 rue Jean Mermoz – 13008 MARSEILLE.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de secteur et sur la porte de l'immeuble. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille et transmis au contrôle de légalité.

Article 4 Il sera également transmis au Préfet du département des Bouches-du-Rhône, à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, à la Direction de la Voirie, et au Bataillon de Marins Pompiers.

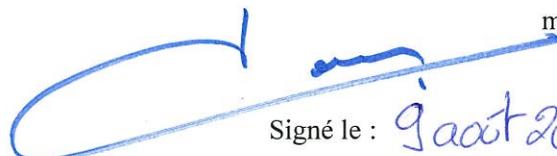
Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Joël CANICAVE

Monsieur l'Adjoint en charge des finances,
des moyens généraux, du fonctionnement
des services et de l'administration
municipale


Signé le : 9 août 2023

